

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 886

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 11

À la seconde phrase de l'alinéa 41, substituer aux mots :

« le représentant de l'État dans le département »

les mots :

« les représentants de l'État dans les départements ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.